



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 21 - Octobre 2011

Editorial

Législature 2011-2016

Isabelle Hautier



L'élection tacite du syndic m'a facilité la tâche. Tout en étant consciente de ne pas pouvoir plaire à tout le monde, je m'efforcerai d'être digne de votre confiance, que vous n'ayez pas de regrets et de déceptions de m'avoir privilégiée - une fois encore - pour mener à bien la gestion de notre commune.

Cinq ans se sont donc déjà écoulés. La première constatation est que le temps passe très vite, trop vite ! Pourtant, il y en a eu des événements durant ces 5 ans ; la réalisation du giratoire, les modifications du PPA Sud et Nord, le changement du nom de la gare, la patinoire pour ne citer que ceux-ci.

Mais le plus important, je crois, est ce nouveau découpage des districts et l'entrée de notre commune dans le nouveau district du Gros-de-Vaud en 2007, déjà !!! avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Que tous ces changements nous plaisent ou non, nous n'avons pas vraiment le choix. Toutefois, la Municipalité s'est employée à se faire une place et à s'intégrer le mieux possible dans ce nouveau district. Tout est relativement récent et la mise en place de certaines structures n'est pas achevée. Nous n'avons pas le recul nécessaire pour émettre des conclusions mais il faut quand même reconnaître que de prendre la Venoge comme « frontière » n'était pas particulièrement pertinent et même un peu simpliste...

Au risque de vous paraître prétentieuse, je pense que la Municipalité a fait du bon travail ces 5 dernières années et, je suis persuadée que mes collègues et moi-même avons toujours la motivation, la volonté et l'énergie nécessaire pour ne pas décevoir nos citoyens, de poursuivre le travail fait jusqu'à maintenant.

C'est pourquoi cette législature va être aussi agitée que la précédente ; du pain sur la planche... il y en a ! comme la construction du local des pompiers, le projet commun avec l'EMS (PPA LA Vuy), les finalisations du PPA Nord, de notre PGA, de l'audite de notre éclairage public.

Sans oublier le réservoir des Charrières qui a

besoin d'un lifting, des conduites d'eau à remplacer, la réhabilitation de la décharge du Bas-de-Monts, la mise en application du concept énergétique, la réfection des escaliers de la Vuy, celle du bâtiment de la Place Centrale, le changement du système des clés du Verger, la décoration du giratoire de la gare, le projet de la patinoire, celui du camping, etc.

Il y a aussi les nombreuses contraintes cantonales, issues de la nouvelle Constitution, telles que :

- Les mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales ;
- La nouvelle loi sur l'archivage ;
- L'entrée en vigueur de la loi sur la musique ;
- L'introduction du système de contrôle interne ;
- La mise en application de la loi sur l'accueil de jour des écoliers.

Et ces énumérations ne sont pas exhaustives !

A première vue, nos investissements seront importants mais nous devons aussi nous efforcer de maintenir une situation financière supportable, de respecter les budgets et nous serons probablement appelés à faire des choix dans nos dépenses.

Enfin, l'objectif est aussi d'avoir une commune propre et accueillante, nous allons aussi concentrer nos efforts sur l'image et sur la qualité de vie de notre commune.

Nos objectifs sont, je crois, les mêmes alors marchons tous main dans la main. ♦

Concours photo



Gagnante : Madame Ariane Poget



Pour cette édition, c'est Madame Ariane Poget qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Page 2

Au Conseil communal

- Conseil communal du 3 octobre 2011

Pages 3 et 4

La vie des Cancaniers

- Il paraît que...
- Jubilaires
- 50 ans de la Piscine de Penthaz et environs le 26 août 2011
- Le traditionnel Nouvel An de la Jeunesse de Penthaz
- Vivre à la Venoge, c'est... 25 ans d'histoire de la région
- Quelques conséquences néfastes du réchauffement climatique sur la faune aquatique de la Venoge
- Pour une Venoge vivante - Réponse à l'article de M. Badoux
- **Memento (page 11)**
- Votre paroisse
- Courrier des lecteurs
- Message aux lecteurs
- Article « Santé »
- Noël de l'APAC

Pages 5 à 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Correctrice

Mme C. Bourgeois

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely et Joël Cavat

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal : Le 1er juillet dernier, nous avons fêté les 25 ans de service de Michel Bezençon à la Commune de Penthalaz.

Au niveau des apprentis, Mathieu Pesenti était le premier apprenti que notre Commune formait comme agent d'exploitation au Service Extérieur. Il a réussi son CFC et a été engagé dans une commune en Valais.

Julie Dupuis a réussi sa deuxième année d'employée de commerce.

Nous avons engagé une nouvelle apprentie employée de commerce, Nadège Glayre, et un nouvel apprenti au Service extérieur, Jean-Bertin Oyono.

Je tiens aussi à mentionner que cela fait maintenant plus de 10 ans que Myriam Guillemain se dévoue au sein des patrouilleurs scolaires, et la Municipalité tient à la remercier pour sa fidélité !

Sécurité : Notre commune avait adhéré il y a un peu plus d'un an à l'ACCP, Association des Communes avec Contrat de Prestation ; cette association était née pour défendre les communes comme la nôtre, qui avaient signé un contrat de prestation avec la Gendarmerie Vaudoise, dans le cadre de la réforme policière vaudoise.

Cette association s'est dissoute le 21 septembre dernier, ainsi que l'ASMP ou Association des Syndics et Municipaux de Police.

Les fors de ces deux associations se sont réunies dans une nouvelle entité, l'AVCD ou Association Vaudoise des Communes déléгатrices, destinée à terme à défendre les intérêts de toutes les communes qui ne disposent pas de police municipale ou intercommunale et qui vont déléguer leur sécurité à la Police Vaudoise. Pour

voire information, la nouvelle Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise ou LOPV a été adoptée par le Grand Conseil le 13 septembre dernier. ♦

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Réservoir de Monjoux : Il est impératif de continuer à économiser l'eau.

Le débit moyen des mois de septembre 2009 et 2010 était de 511 l./min et pour septembre 2011 de 350 l./min, ceci à titre d'exemple.

Carrefour Dessous la Ville : Suite à la demande de nombreux citoyens pour avertir que ce Carrefour était glissant et donc dangereux, la Municipalité a donc décidé de procéder au dégrappage, c'est-à-dire d'enlever cette couche blanche, ceci avant l'hiver pour mieux sécuriser ce carrefour. ♦

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Divers : Je vous informe que le vice-syndic pour la durée de la législature est M. Yves Jauner. Le SDIS région Venoge est né le 21.09.2011 et j'ai été nommée membre du Codir. ♦

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique et vice-syndic de la Municipalité

Yves Jauner, municipal

Jubilaires : Voir rubrique page 5 du Cancanier

ASiCoPe : L'assermentation des délégués pour l'ASiCoPe a eu lieu le 24 août 2011.

J'ai été nommé au comité directeur. Mme Isabelle Hautier-Charrotton et M. Yvan Rochat ont été nommés délégués au conseil intercommunal de l'ASiCoPe, M. Pierre-André Ischi suppléant.

Régionalisation de l'action sociale : L'assermentation des délégués municipaux et du comité directeur a eu lieu le 30 juin 2011. Mme Isabelle Hautier-Charrotton a été nommée comme déléguée à l'ARASPE.

J'ai été nommé au comité directeur.

Protection Civile : L'assermentation des délégués municipaux et du comité directeur a eu lieu le 24 août 2011. M. Pierre-André Ischi a été nommé comme délégué à l'ORPC.

J'ai été nommé au comité directeur.

Informatique site de la commune : La commune a opté pour la mise en place d'un véhicule "mobility" sur le territoire de la commune. Sur le site web de la Commune vous trouverez toutes les informations sur "mobility car sharing".

Le véhicule "rouge" est stationné à la Gare CFF, 1305 Penthalaz. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

PPA La Vuy : Une convention de promesse d'échange a été signée par toutes les parties concernées, à savoir par M. Markus Lüdi, propriétaire du terrain de Praz-Gérémotz, par l'EMS de la Venoge, par la Paroisse protestante et par la Municipalité de Penthalaz.

Le concours d'architecture a été publié le 29.09.2011 dans la FAO. Le dossier suit son cours. A l'issue du concours, le Jury se mettra au travail et nous serons plus à même de vous donner de plus amples renseignements au cours du premier trimestre 2012.

PPA Les Câbleries - Secteur Nord : Les conventions concernant toutes les parties sont en cours de signatures. Le dossier complet pourra être transmis ce mois encore au Service du Développement Territorial pour approbation définitive. Dès sa publication dans la FAO, les voies de recours seront ouvertes. ♦

Conseil communal du 3 octobre 2011

Sylvette Grandchamp



Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité, pour la législature 2011-2016

A l'entame de chaque législature, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi de diverses autorisations pour la législature complète à savoir :

1. L'autorisation d'engager des dépenses budgétaires supplémentaires ou imprévisibles et exceptionnelles. La Municipalité propose de fixer le plafond à CHF 50'000.00 par cas, soit CHF 20'000.00 de plus que précédemment. (idem pour le montant des compétences de la commission des finances).
2. L'autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières. Ne fait l'objet d'aucune demande de modification de la part de la Municipalité.
3. L'autorisation de participations à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans celles-ci. La Municipalité propose de maintenir à CHF 20'000.-- la quotité de cette autorisation.
4. L'autorisation générale de plaider. La Municipalité sollicite du Conseil une autorisation générale de plaider dans les conflits qui pourraient surgir au cours de la législature.
5. La prolongation des autorisations du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016.

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Rémunération des membres de la Municipalité et de l'huissier pour la législature 2011-2016

Aujourd'hui, les membres d'une Municipalité exercent une

profession en qualité de Municipal ; même si cette dernière reste élitaire, il n'en reste pas moins que, dans une commune comme la nôtre, cela représente au minimum 30 % d'un taux d'activité salariée. Ceci étant dit, le mandat de municipal est néanmoins basé sur le principe de milice, à savoir une fonction publique, qui doit pouvoir se réaliser en dehors des activités professionnelles. Cependant, la plupart des employeurs ne dégagent même plus de temps pour exercer cette fonction.

Le mandat de municipal se comporte de 2 volets :

- L'un politique, indemnisé par un montant fixe pour lequel la Municipalité n'a pas souhaité de changement. Les montants seront identiques à la législature précédente.
- L'autre de gestion, indemnisé par des vacations avec une demande d'augmentation du prix de l'heure de CHF 32.- à CHF 40.- ainsi que des vacations à la journée de CHF 256.- à CHF 320.-.

L'huissier communal payé jusqu'à ce jour par le Conseil communal, dépendra directement de la Municipalité.

Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Bureau du Conseil communal, fixation des traitements et des indemnités

Le Bureau du Conseil a tenu compte des éléments suivants pour élaborer la proposition qu'il entend soumettre à l'approbation de l'assemblée :

- Le travail des membres du Conseil au sein des commissions doit être mieux valorisé. Les objets soumis au Conseil communal étant toujours plus nombreux et complexes. Proposition : augmentation du jeton de

présence des commissions et des séances du Conseil de CHF 20.-- à CHF 25.--.

- Le constat relevé au point précédent vaut également pour le travail du Président et de la Secrétaire. Le traitement de la Secrétaire-suppléante doit être reconsidéré en rapport avec ses nombreuses participations à différentes formations ainsi qu'à des réunions de préparation de votations et élections. Adaptations proposées : Président : CHF 1'500.- ; Secrétaire CHF 2'700.- ; Secrétaire-suppléante CHF 1'000.-.
- Le travail de rédaction du rapport de commission mérite d'être mieux rétribué avec un tarif spécial pour l'établissement du rapport annuel budget et comptes (Gestion + Finances). Propositions : Rapport commission CHF 25.- ; Rapport de gestion-finances, budgets et comptes CHF 200.-.
- Indemnisation du bureau électoral calculé par demi-journée respectivement par journée de travail soit : CHF 100.- la demi-journée et CHF 200.- la journée.

Le préavis du bureau est accepté à l'unanimité.

Arrêté d'imposition pour l'année 2012

Depuis 2001, les résultats des comptes sont bénéficiaires, toutefois – toujours prudente avec les rentrées fiscales – la Municipalité a présenté le budget 2011 avec un excédent de charges de près de CHF 450'000.-, qui devra être – au besoin – prélevé sur le compte «Capital».

Si, au 1er janvier 2011, il y a eu bascule de 6 points d'impôt des communes vers le Canton, avec l'introduction de la nouvelle péréquation, il y aura en 2012 une nouvelle bascule de 2 points d'impôt mais cette fois,

En bref

42 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 20.6.2011 et du 9.6.2011 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 7 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité (à l'unanimité)

Rémunération des membres de la Municipalité et de l'huissier (à l'unanimité)

Fixation des traitements et indemnités du Conseil communal (à l'unanimité)

Arrêté d'imposition pour l'année 2012 (33 oui, 6 non et 2 abstentions)

Taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (30 oui, 6 non et 5 abstentions)

Achat d'une patinoire (28 oui, 8 non et 5 abstentions)

Pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C » ainsi que le changement des luminaires du terrain « A » (à l'unanimité)

Conseil communal du 3 octobre 2011 - Suite

en sens inverse, soit du Canton vers les communes.

La bascule assure la neutralité financière entre l'Etat et les communes. A cette fin, il est prévu un mécanisme de correction qui permettra d'assurer a posteriori que l'importance du coefficient d'impôt basculé sera bien conforme aux éléments concrets de 2011 et de garantir la neutralité des coûts de chaque partenaire.

Concernant la bascule d'impôt dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2012, le Grand Conseil est entré en matière dans sa séance du 14 juin 2011, ceci à la grande majorité de ses membres. Il semblerait déjà que les 2 points d'impôt ne seront pas suffisants pour que l'opération « réforme policière » soit une opération blanche.

Comme dit plus haut, cette réforme s'accompagne d'une bascule d'impôt de 2 points de l'Etat aux communes. Ainsi, l'Etat basculera aux communes 2 points d'impôt cantonaux afin de leur permettre de financer les polices communales ou les prestations fournies par la police cantonale. Le montant total des coûts pour l'exercice des missions générales de police par la police cantonale correspond au coût complet annuel des policiers affectés à ces missions. La différence entre ce montant et le total des montants facturés aux communes ne disposant pas d'une police seront financés par toutes les communes vaudoises en points d'impôt et le taux cantonal de base sera ramené à 155,5%.

Sur un plan pratique, le décret sur le financement de la réforme policière vaudra en tant qu'arrêté communal d'imposition, avec une durée de validité d'un an, pour les impôts régis par le taux modifié par la bascule de 2 points. Les autres impôts et

taxes des communes devront faire l'objet d'un arrêté communal selon les règles usuelles.

A l'heure où la Municipalité vous présente ce préavis, tous les éléments budgétaires 2012 ne sont, de loin, pas encore connus (facture sociale, par exemple). La Municipalité estime nécessaire d'adapter le taux d'imposition de deux points, soit de 69 % à 71 % et dans ces incertitudes, de rester vigilants.

Les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012 sont maintenus tels quels.

Le préavis a été accepté par 33 oui; 6 non et 2 abstentions.

Taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire

Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil d'autoriser les communes à prélever une taxe destinée à cofinancer les infrastructures communautaires comme les écoles, les garderies et les transports.

Un règlement communal doit être adopté par le législatif de la commune et approuvé par le Canton, et doit préciser les éléments constitutifs de la taxe. Par voie conventionnelle, la commune peut différer la perception de la taxe ou accorder un délai de paiement.

La participation des propriétaires aux coûts existe déjà pour l'équipement technique au sens strict (voies d'accès, conduites pour l'alimentation en eau et en énergie ainsi que pour l'évacuation des eaux usées).

La participation des propriétaires au financement des équipements communautaires (écoles, garderies, transports publics) se pratiquait par le biais des conventions entre propriétaires et commune. Cette pratique a été remise en cause dans le cadre d'une sentence arbitrale en raison de l'absence de base légale.

Avec le développement de notre commune, la Municipalité a donc décidé de se doter d'un tel règlement ce qui permettra donc de diminuer les coûts d'équipement communautaire.

Le préavis a été accepté par 30 oui; 6 non, et 5 abstentions.

Achat d'une patinoire

Au vu du succès de la première expérience d'une patinoire sur la place de sport du Verger, la Municipalité souhaite reconduire cette activité hivernale et acheter une patinoire, ainsi que les accessoires nécessaires tels que le tracteur, la surfaceuse, les patins, etc...

La Municipalité aurait souhaité installer la patinoire à la piscine afin de pouvoir profiter des vestiaires, wc et du restaurant et pouvoir autoriser la pratique du hockey sur glace ainsi qu'une ouverture jusqu'à 22h00 une à deux fois par semaine. Mais c'était sans compter sur la décision du Canton et plus particulièrement du SAT qui ne nous délivre pas l'autorisation. Motif : PEC 112 (canal du Rhône au Rhin) : inconstructible !

En 2010, la location de la patinoire avait été possible grâce à l'apport non négligeable des sponsors et d'un prix de location exceptionnellement bas de CHF 26'118.35 suite au désistement d'un client au dernier moment. Les charges se sont élevées à CHF 49'230.10, les frais d'électricité représentaient le poste le plus important.

Afin de réduire sensiblement les coûts d'électricité, la Municipalité s'est basée sur une patinoire de 360 m2 au lieu de 400 m2 qui nécessite moins d'ampères.

Le montant total de l'achat avec les accessoires d'exploitation se monte à CHF 248'651.- montant qui sera amorti sur 10 ans, ce qui représente des charges nettes annuelles de CHF 73'500.-

Le préavis a été accepté avec

28 oui; 8 non et 5 abstentions.

Pose d'un éclairage sur les terrains de football « B » et « C » ainsi que le changement des luminaires du terrain « A ».

Le terrain « A », situé aux abords de la Venoge, est plus fragile, surtout au printemps et en automne à cause de l'humidité. Il ne supporterait pas une occupation journalière faute de quoi il serait très rapidement détruit. C'est pour cette raison que ce terrain est le moins utilisé des 3 sites du club (Penthaz, Penthalaz et Daillens). Le club l'économise en le réservant prioritairement aux matches de championnat de la 1ère équipe.

Depuis 2006 un éclairage provisoire a été mis en place sur les terrains « B » et « C » du FC Venoge qui répond parfaitement à la demande du club. Une mise à l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2009 a été déposée. Le canton a accepté la pose de 2 mâts mais a refusé le 3ème sur le terrain « B » situé dans la zone inconstructible du PEC 112. Après une procédure juridique auprès du Tribunal administratif, c'est uniquement au printemps 2011 que l'affaire a été bouclée et qu'une solution a été trouvée.

Une demande de subside a été faite auprès du secteur associatif du Service de l'éducation physique et du sport qui nous accorde un montant de CHF 14'000.-.

Le montant total de l'investissement comprenant les 3 mâts pour les terrains « B » et « C » ainsi que le changement des luminaires du terrain « A » se monte à CHF 94'000.-. Le financement proposé est de prélever le montant de CHF 80'000.- sur le fonds de réserve pour « équipements sportifs et places de jeux » figurant dans les comptes.

Le préavis a été accepté à l'unanimité. ♦

Il paraît que

La Municipalité

Y paraît que la Municipalité a décidé d'installer des Horodateurs à cause de la Gare ?

Ben oui, si la Municipalité a décidé d'installer des Horodateurs, c'est essentiellement à cause de la gare. En effet, les places situées à la gare, que les usagers CFF paient, ne sont plus suffisantes et, il faut bien reconnaître que les automobilistes se parquent un peu n'importe où et ce, gratuitement. On a même vu des voitures parkées sur le trottoir devant chez Divo ! D'autres usagers ont aussi pris l'habitude de s'installer sur les places de parc de la piscine. La Municipalité rappelle que tous les frais inhérents à la gare sont à la charge du contribuable de Penthalaz. Même si cette décision n'est pas populaire, il a semblé logique que les usagers des CFF participent aussi un peu aux dépenses.

Dis donc... on pourrait installer la patinoire au carrefour des Cèdres car le sol est déjà tout blanc !

Ben voui, quelle bonne idée !!! La Municipalité a été mal conseillée et va corriger cette aberration tout prochainement... peut-être même qu'à l'heure où vous lirez ces lignes, le travail aura déjà été effectué. Toutefois, ce revêtement est conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Y paraît qu'il n'y a plus de terrain à construire à Penthalaz ?

Ma foi oui.... En 2006-2007, lorsque la Municipalité s'est penchée sur le PGA (plan général d'affectation) il était prévu de modifier des zones afin que la commune ait à nouveau un peu de terrain constructible. Les propriétaires concernés avaient même été contactés. Mais lorsque le PGA a été présenté au canton, toutes les propositions ont été balayées, d'un

seul coup ! En effet, le canton ne veut plus de zones villas. Il veut que les communes densifient ! Leur calcul est simple : depuis la gare, on pourrait développer dans un rayon de 500 mètres !!! Pour nous, c'est super : d'un côté, il y a les Grands Moulins (tiens... on pourrait faire des lofts dans les silos), de l'autre la Venoge : on vous l'a déjà dit et redit : intouchable. Puis il y a Venoge Parc où tout est complet. Après négociations, la Municipalité a obtenu seulement une nouvelle affectation pour deux parcelles. L'une au-dessus du quartier des Maisons Neuves et l'autre au-dessus du quartier des Etangs. Mais la partie n'est pas encore gagnée. Et lorsque le PGA sera finalisé, il y aura une séance publique pour vous le présenter.

Y paraît que le nom de la gare sera pour la prochaine législation !

Alors ça, ce n'est pas dit ! et ce n'est pas faute de s'être battus. Etant donné que la commune de Cossonay a demandé un délai au 31 décembre 2011 pour se prononcer, la décision pourrait bien intervenir dans le premier semestre 2012.

Y paraît qu'il serait possible d'installer des éoliennes à Plan-Bois !

Eh non ! Selon la cartographie du canton, notre commune n'est pas un territoire à éoliennes. Nous l'avons découvert grâce au Concept Energétique, présenté au Conseil communal du mois d'octobre.

Y paraît que l'on devra acheter des sacs poubelles « taxés » au contrôle des habitants !

Ben, maintenant que le Tribunal Fédéral a enfin pris une décision concernant les taxes d'élimination des déchets, les communes vaudoises vont pouvoir se

mettre à l'ouvrage pour essayer de maîtriser ce sujet récurrent. En ce qui concerne Penthalaz, aucune décision n'a encore été prise et la Municipalité a demandé la nomination d'une commission ad hoc pour aborder et traiter ce sujet. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura des changements en 2012... et peut-être même un règlement !

Dis donc mais pourquoi il n'y a pas de passage à piétons au giratoire de la gare ?

Ah ! ça aussi c'est un sujet récurrent et la Municipalité reçoit du courrier à ce propos presque chaque semaine. Dans le préavis du giratoire, il était prévu un passage à piétons Jura-Simplon-Venoge Parc ; il était même vivement conseillé par le Service de la Mobilité et souhaité par la Municipalité. C'était sans compter sur le Service des Routes qui – lui – a refusé ce passage en invoquant, pour l'essentiel, que, depuis le pont du funiculaire, jusqu'au giratoire, il n'y a pas les 50 mètres réglementaires et qu'en plus, la visibilité est très mauvaise. La Municipalité a fait plusieurs propositions telles que de mettre des feux pour les piétons, de mettre des ralentisseurs à partir du pont du funiculaire. Mais la réponse est catégorique : NIET !!! Une belle entente entre le Service de la Mobilité et le Service des Routes n'est-ce pas ? Et vous l'avez compris : la Municipalité ne peut pas passer outre les décisions cantonales.

Dis donc depuis que la commune n'a plus de contrat de prestations avec la gendarmerie il y a plus de cambriolages !

Ouais mais... la Municipalité n'avait pas le choix : c'est le canton qui a résilié le contrat de prestations conformément à leur grand projet de réforme

policière. Pour répondre aux nouvelles exigences cantonales, il faudrait avoir un poste de police ouvert 24 heures sur 24, 365 jours sur 365. Inutile de vous dire que pour une commune comme la nôtre, l'investissement n'est pas réalisable. Enfin, la Municipalité a constaté qu'avec ou sans contrat de prestations, les voleurs sont – malheureusement - tout autant actifs.

Dis donc c'est vrai que depuis le funiculaire, une passerelle sera construite jusque sur les quais de la gare !

Ben dis donc... ce serait trop beau ! Il y a – en vue - un généreux donateur ? En fait, puisque des travaux de rénovation du funiculaire sont prévus (y compris la station), la Municipalité souhaite vivement que le parcours des usagers soit étudié en parallèle. Le passage à piétons actuel est très dangereux. Il y a beaucoup de trafic de cars, de voitures, de camions et... de piétons. Si c'est une passerelle qui peut résoudre le problème, alors pourquoi pas ? ♦

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

90 ans de mariage

Raymond Guyat le 9 août 2011

60 ans de mariage

Mme et M. Reymond Marie Louise et René le 14 juillet 2011

Mme et M. Schumacher Germaine et Walter le 3 août 2011

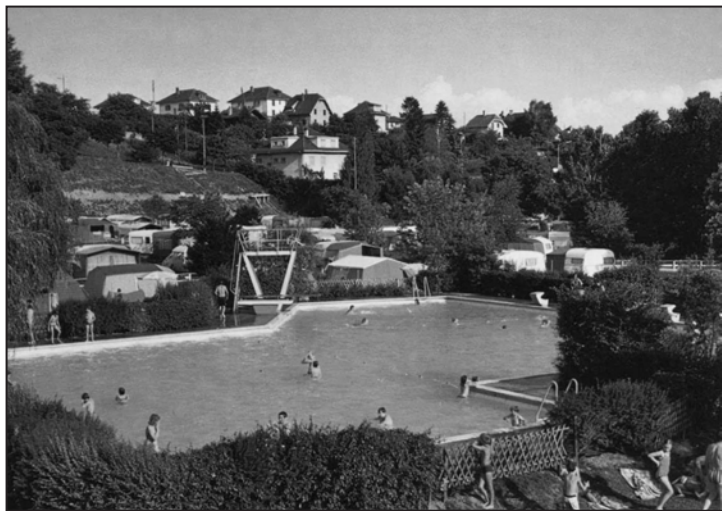
50 ans de la Piscine de Penthalaz et environs le 26 août 2011

Pour le comité de la piscine : J. Deléderrey

Les journaux locaux ayant largement relaté cet anniversaire, un bref rappel s'impose toutefois en guise de remerciement à tous les participants.

Un chaleureux merci :

- Aux orateurs de la partie officielle, Madame Isabelle Hautier Syndique, Monsieur Etienne Mayor Pasteur, Monsieur Olivier Frossard ancien Président, Monsieur Michel Besençon Membre fondateur.
- Aux 4 anciens Présidents, Messieurs Olivier Gaudin, René Nicolet, Daniel Lombardet et Olivier Frossard.
- Aux Membres fondateurs et anciens Membres du comité, Messieurs Michel Besençon, Ernest Hilty, Maurice Bioley et Heinz Poncet, qui ont rappelé que le moteur de cette construction de la piscine était Monsieur Henri Cuénoud (père de Pierre-Henri Cuénoud ancien membre du comité), accompagné entre autres de Messieurs Roger Guéron, Olivier Bonhôte, Louis Sauer, Bernard Daguet et Pierre- André Blaser.
- Au Restaurateur de la Piscine Monsieur Najdat Barmada accompagné d'Isabelle, de Dominique, Sven et Adriana.
- Aux initiateurs et responsables des joutes aquatiques, le Chef Garde-bains Monsieur Jamel Brahim-Pittet et son équipe formée de Céline Bugnon, Alison, Anaëlle, Etienne, Jérémie et Julien.
- Au Responsable du Camping, Monsieur Philippe Giriens.
- A Mesdames Monique Chollet, Ginette Dupuis et Patrizia Ponti pour les photos qui seront exposées au Restaurant de la Piscine.
- Au Président du Conseil communal de Penthalaz, Monsieur Daniel Traini.
- Aux donateurs des récompenses pour les joutes aquatiques : Penthalaz : PharmaciePlus de la Venoge, Landi Nord Vaudois-Venoge SA, La Cool'Hisse, M. Daniel Traini, Restaurant Jura Simplon, Coop, Pia Coiffure, D&Co la Gare, Boulangerie Neuenschwander, Alimentation Becher, Penthaz : Garage Emery Sàrl, Satellite Denner, ADV Constructions ; Cossonay: BCV ; Echallens: ECA, Vaudoise Assurances.



Résultats des joutes aquatiques

Nage sous l'eau

1er : Brahin Samira (30m)

2 èmes ex-aequo : Piat Sacha, Berna Sébastien, Diaz Sacha, Bonaro Sébastien (tous 25 m)

Nage libre 25 m

1er : Schläfli Kylian

2ème : Duperrex Léo

3ème : antos Samuel

Saut 1 m

1er : Schläfli Kylian (17,5 pts)

2 èmes ex-aequo : Diaz Sacha, Grossmann Kylian, Duperrex Léo (tous 17 pts)

Saut 3 m

1er : Duperrex Léo (19 pts)

2ème : Santos Samuel (18,5 pts)

3ème : Grossmann Kylian (17,5 pts)

Félicitations et merci à tous les participants !

Hors 50 ème

Le comité de la piscine remercie tous ses fidèles utilisateurs du matin : Pierre Bongard (qui sauve l'honneur des hommes), Cécile, Christiane, Claudia, Dominique, Huguette, Jeanne, Marie-Christiane, Ursula, Arlette.

Et de l'après-midi : Martine, Murielle, Nelly, Suzanne, Anne-Erika, Denise, Diana, Ruth, Pamela

Ainsi que toutes les personnes oubliées , y compris celles qui ne mouillent que l'intérieur... ♦

Le traditionnel Nouvel An de la Jeunesse de Penthalaz

La société de Jeunesse de Penthalaz

Pour la 6ème année consécutive, nous vous convions à passer le cap de la Saint-Silvestre en notre compagnie. Pour cette nouvelle édition, nous avons décidé de vous faire voyager et de vous concocter un repas ensoleillé sous le thème de la Thaïlande. Comme d'habitude, cotillons, ambiance festive et musique jusqu'au bout de la nuit.

Mais avant d'égayer vos papilles gustatives, nous débiterons notre tournée le 29 décembre, comme à l'accoutumée. C'est tambours battants que nous sillonnerons notre village à la recherche de bouteilles (peu importe rouge ou blanc) qui agrémenteront nos assemblées tout au long de l'année. Notre but premier reste de partager un moment de convivialité avec vous, que vous soyez nouveau ou ancien cancanier. N'hésitez pas à sortir devant chez vous un verre à la main, nous nous ferons un plaisir de faire votre connaissance.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier tous les cancaniers qui nous ouvrent leur porte afin de nous ravitailler et nous réchauffer durant notre long périple. En effet, notre traditionnel nouvel an prendra fin le 2 janvier. ♦



Quelques conséquences néfastes du réchauffement climatique sur la faune aquatique de la Venoge

G. Badoux

Le pêcheur a le privilège de fréquenter les rives des cours d'eau et d'être ainsi le meilleur témoin de l'évolution d'une de nos richesses essentielles : l'eau.

Durant ces vingt dernières années, la Venoge a subi les effets négatifs du réchauffement climatique et cela n'a pas échappé à l'adepte de Saint-Pierre que je suis. Avec l'augmentation de la température et la diminution des précipitations, ce phénomène météorologique a déjà causé des dommages importants sur le cours d'eau, particulièrement en aval d'Eclépens où sur plus de quatre kilomètres l'ombre fait totalement défaut. Lors d'une journée ensoleillée d'été, l'eau qui effectue ce parcours se réchauffe à tel point qu'il n'est pas rare qu'elle atteigne 25 degrés à la hauteur des courts de tennis des Câbleries. Lorsque l'on sait que la truite de rivière ne survit pas à une température supérieure à 22 degrés, on comprend pourquoi là où il y a un peu plus de vingt ans ce poisson abondait il a aujourd'hui pratiquement disparu.

Seul est encore présent, le vairon, petit poisson souvent utilisé comme appât, potentiellement menacé car exigeant en besoins écologiques.

En aval des Câbleries, la Venoge présente un visage différent. Elle suit un parcours fait de méandres et la végétation est abondante. Un cadre idyllique somme tout... Oui mais voilà, l'eau qui coule dans son lit reste la même. Très faible débit en période d'étiage et température trop élevée. Dans ce secteur, l'aspect biologique

et piscicole s'est fondamentalement modifié en quelques années. Faute de débit et par conséquent de courant, une sédimentation nauséabonde (vase) s'est développée causant des pertes importantes parmi les invertébrés aquatiques et la micro faune. Conséquences : disparition quasi-totale de l'ombre, poisson de la famille des salmonidés à la chair appréciée lequel s'est trouvé privé d'une grande partie de sa nourriture. Consécutivement, des poissons blancs tels que chevesne et barbeaux, moins gourmands et mieux adaptés que leurs prédécesseurs aux nouvelles conditions du milieu aquatique ont fait leur apparition. Seuls les oiseaux piscivores seront intéressés par cette blanchaille dont la chair n'est pas particulièrement recherchée.

Cette mini débâcle écologique n'est sans doute qu'une petite goutte d'eau comparé aux effets négatifs causés par le réchauffement climatique et constatés sur l'ensemble de notre planète.

Toutefois, comme elle se produit tout près de chez nous j'ai jugé qu'il était de bon ton de la porter à la connaissance des Cancaniers.

Bien des personnes sensibles au bien-être de notre chère Venoge et de sa population s'interrogent sur la mise en application des mesures de sauvegarde prévues dans le cadre du PAC Venoge. Une réponse à cette question de la part d'une personne ayant connaissance du dossier serait la bienvenue. Pourquoi pas dans un prochain numéro du Cancanier. Merci. ♦

Vivre à la Venoge, c'est... 25 ans d'histoire de la région

Katherin Laffely, une invitée

C'est sur un air de musique du monde que les résidents des deux sites de la Fondation la Venoge et les nombreux invités sont accueillis à la salle du Verger à Penthelaz par Madame Dominique Rumley, directrice.

Vivre à la Venoge, c'est moi, nous...

Dans la grande salle, les tables joliment décorées aux couleurs de La Venoge, permettent à chaque résident de trouver sa place ainsi qu'à son accompagnant. Les invités s'installent au balcon pendant la partie officielle. Sur scène et en fond d'écran, un diaporama défile tout au long de la cérémonie. Un choix de devises et de photos permet de saisir et voir la vie dans les deux établissements.

Vivre à La Venoge, c'est ... se faire plaisir, se divertir

À 11h30, Monsieur Soares, membre du conseil de fondation remercie les élèves de la classe de l'école de musique de Cossonay de Marie-Thérèse Bieri. La fanfare des amis du Gros-de-Vaud, sous la baguette de son directeur Monsieur Bernard Rouiller, prend alors place et ouvre la partie officielle de cette journée. Monsieur Soares, au nom du conseil de fondation, rappelle que nous sommes ensemble pour commémorer les 25 ans de la Fondation, toutes les réalisations effectuées et aborder les projets.

Monsieur Soares souhaite la bienvenue à tous les invités soit les autorités cantonales, communales des 3 communes, Penthelaz, Cossonay, La Sarraz, les préfets, les représentants professionnels, les services sociaux collaborateurs, les médecins responsables des deux EMS docteur Claude Criblez, docteur Marc-André Leuenberger, docteur Olivier Bettens, les soignants, les coopérateurs, les médias et les membres fondateurs. La parole est donnée au premier orateur, M. Jean-Pierre Martin, président du conseil de fondation depuis la création de la Fondation.

Vivre à La Venoge, c'est ... s'exprimer

Monsieur Martin nous raconte une bien belle histoire qui commence par la signature d'un acte en septembre 1986 qui va permettre la construction d'un établissement pour l'accueil de personnes âgées de la région. La contribution financière importante de Cossonay de 125.000 francs et l'engagement primordial de Penthelaz de 460.000 francs ont permis de débiter ce projet dans un climat de confiance. Il a fallu 4 ans de chantier pour que le 1er novembre 1990, les premiers résidents entrent à La Venoge.

Monsieur Martin exprime une sincère reconnaissance au syndicat de Cossonay de l'époque, Monsieur Robert Chabanel qui a cru au projet et qui l'a toujours soutenu. L'évolution des besoins de la région amène la Fondation à acquérir en 1996 un deuxième EMS à la Sarraz avec mission psycho-gériatrique, puis, 11 appartements à Praz-Gérémoz disponibles pour des personnes pouvant bénéficier des prestations de l'EMS, en 1998, une parcelle de terrain non bâtie en prévision d'un futur et récemment le rachat du local de la COOP qui reste locataire. Monsieur Martin a suivi la gestion des EMS, a vécu les événements importants de leur vie, la grande variété des activités et l'agrandissement du patrimoine lui permet de dresser un bilan largement positif et d'exprimer une grande reconnaissance

à Mme Rumley pour ses grandes compétences professionnelles et son dynamisme inébranlable.

Monsieur Martin se tourne maintenant vers l'avenir avec le projet de l'agrandissement de l'EMS de Penthelaz avec 38 lits et 10 places UAT supplémentaires et des appartements protégés. Le concours d'architecture débute fin septembre après 2 ans de travaux et réflexion. M. Martin termine son allocution en remerciant les municipalités des 3 communes concernées de leur indéfectible soutien, le personnel toujours présent et offrant un accompagnement de qualité, le conseil de la fondation et les autorités cantonales. M. Soares donne alors la parole à la directrice des deux établissements.

Vivre à la Venoge, c'est ... recevoir, accueillir, fêter

Madame Rumley se rappelle avoir été engagée en 1990 par les 2 syndicats, Messieurs Martin et Chabanel 3 mois avant l'entrée des premiers résidents. Elle a ainsi pu réfléchir aux valeurs fondamentales de la maison, à la philosophie d'accueil, au profil de résidents et procéder à l'engagement du personnel. Elle se rappelle avoir accueilli le premier résident, venu seul, à pied, sa valise à la main, relativement indépendant Au fil des années, la qualité du travail effectué a été reconnue et sa gratitude va aux autorités cantonales qui ont tenu compte de l'évolution de la population et avec qui elle a pu collaborer. Les hausses des tarifs, le profil de collaborateurs, les normes de confort et de qualité, tout a changé. Elle rappelle que le bâtiment ouvert en 1990 contient une salle de bain, alors qu'actuellement les normes cantonales exigent 38 salles de bain pour 38 lits ... Madame Rumley termine son allocution en exprimant son intérêt toujours intense pour tout son travail et pour l'avenir jalonné de nouveaux challenges.

Monsieur Soares donne alors la parole à Madame Carole Gay, vice-présidente de l'AVDEMS (association vaudoise des EMS)

Vivre à La Venoge, c'est ... s'entraider

Madame Gay entre dans le vif du sujet en parlant coût, économie, prestations et salaires. Elle soutient que la présence d'un EMS dans un village représente bien sûr un coût mais apporte aussi un maintien des emplois, des professions, des commerces dans la région et un lieu de vie intégré au sein d'une population. Elle transmet au nom de l'AVDEMS les félicitations au personnel des EMS pour la qualité de leur accompagnement, aux communes de Penthelaz et La Sarraz pour leur engagement et se réjouit pleinement de vivre les projets futurs de La Fondation. Elle relève l'excellence du travail de la directrice et de tous ces collaborateurs et la pertinence de ses interpellations au sein de l'AVDEMS qui permettent toujours d'aller de l'avant. Plein succès et longue vie à La Venoge sont ses souhaits. Monsieur Soares passe alors la parole à Monsieur Pascal Broulis, président du conseil d'état du canton de Vaud.

Vivre à La Venoge, c'est ... apprendre

Monsieur Broulis prend la parole en rendant hommage à Monsieur Jean-Claude Mermoud, collègue et ami, personnage riche en humanité et en compétences. Sa disparition soudaine nous fait réfléchir à la fragilité de la vie et à la nécessité d'en profiter du début

à la fin. Il relève qu'en 1900, en suisse, le nombre de centenaires était de 5, en 1970, ils étaient 106 et en 2011, ils sont 4139 ! Cela démontre la qualité de vie de nos concitoyens et la qualité des prestations offertes aux personnes âgées. La solidarité entre les générations et les familles doit être renforcée et l'état est devenu un acteur générationnel en développant les soins à domicile et les EMS. Ces dernières années, l'état a remplacé près de 600 places en EMS et en a créé plus de cinq cents nouvelles. Cela veut dire que l'état tient compte de l'évolution de la société et de ses besoins et Monsieur Broulis termine son discours en exprimant son soutien envers les projets d'agrandissement de La Fondation La Venoge. Monsieur Soares donne la place à la musique et la fanfare «des amis du Gros-de-Vaud» exprime sa compassion envers le deuil vécu au sein de notre canton par une oeuvre de Mozart. Monsieur Soares annonce alors la fin de la partie officielle et invite tout un chacun à l'apéritif dinatoire.

Vivre à La Venoge, c'est ...travailler, bouger, sortir

Les résidents et famille sont servis à table et les invités, au sein de la buvette, dégustent des mets préparés par Monsieur Yves Hohl. La vingtaine de civilistes, responsables du transport des résidents, soit en bus depuis LSZ ou à pied depuis PZ, se restaurent avec

bonheur avant la reprise de leur exercice consistant à ramener en toute sécurité les résidents à leur domicile.

Vivre à La Venoge, c'est moi, nous...

La fête fut belle, empreinte de moments de partages chaleureux, joyeux, solennels et pleine d'espoir face à l'avenir. ♦



Pour une Venoge vivante - Réponse à l'article de M. Badoux

Réponse au texte de M. Badoux
Michel Collet, Venoge Vivante

Les « conséquences néfastes du réchauffement climatique sur la faune aquatique de la Venoge » présentées par M. Badoux, pêcheur, font apparaître la dégradation d'un milieu très proche de nous.

Baladez-vous entre La Sarraz et Eclépens et vous aurez une idée de ce que pourrait être également notre rivière en aval d'Eclépens jusqu'aux Câbleries avec des zones d'ombres bénéfiques à tout son écosystème : sinueuse et bordée d'arbres et de buissons, son eau ne s'y réchaufferait pas comme le long du canal actuel...

La présente situation est un héritage du début du XXème siècle, l'assainissement des marais facilitait alors l'exploitation agricole.

Dès le début de l'étude du Plan d'Affectation Cantonal, PAC Venoge, les services de l'Etat et les auteurs de l'initiative acceptée par le peuple Sauver la Venoge se sont accordés sur la priorité à apporter à la renaturation du secteur canalisé, toutefois, les études dans le but de trouver des solutions acceptées par tous ont pris beaucoup de temps.

« La renaturation du lit de la Venoge sur le tronçon entre Lussery-Villars et Eclépens est un projet phare du Plan de protection de la Venoge. Il a fait l'objet d'investigations techniques, hydrauliques et écologiques approfondies. Le projet prévoit de (re)créer un lit majeur naturel élargi par endroits jusqu'à environ 65 m (contre 35 actuellement), dans lequel serait créé un lit mineur avec des méandres.

L'élargissement du lit majeur implique la diminution de surface agricole, et le déplacement de chemins agricoles et de certains équipements. L'optimisation du projet prévoit cependant de limiter l'impact sur les surfaces agricoles privées adjacentes en implantant préférentiellement le projet sur les parcelles riveraines propriétés de l'Etat de Vaud. »

Pour en savoir plus sur le Plan de Protection de la Venoge, voir le site internet de l'Etat de Vaud, Venoge PAC : <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/venoge-pac/>

On peut regretter que ce projet ait été reporté (dès 2014...) par les autorités pour lui préférer en priorité la renaturation d'une partie du méandre du Bois de Vaux située en aval de Lussery-Villars qui devrait être réalisée d'ici 2013 et dont les mises à l'enquête publique devraient avoir lieu avant la fin de l'année.

Le peuple vaudois a voté la protection de la Venoge en 1990, que faut-il penser aujourd'hui s'il a fallu tellement de temps, plus de 20 ans..., pour arriver enfin à proposer des réalisations sur le terrain pour améliorer la situation ? ♦



Cultes

A l'église (10h)

- le 16 octobre, cène
- le 18 décembre, familles avec une cène expliquée aux enfants
- le 25 décembre, Noël, cène
- le 29 janvier, Terre Nouvelle, cène

Et une série de célébrations en semaine en novembre le mardi 8, le mercredi 16 et le jeudi 24 à 19h30, préparées pour les catéchumènes et ouvertes à tous

Au Foyer (10h)

- le 9 octobre culte de reprise des catéchismes, précédé d'un petit déjeuner dès 9h00
- le 4 décembre (célébration œcuménique)
- le 8 janvier

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Votre paroisse

Etienne Mayor, pasteur

On a tous le même soleil ...

Nos 3 célébrations des 8, 16 et 24 novembre nous rappelleront que si on a tous le même soleil (et un Dieu qui échappe à nos tentatives de l'accaparer), nos manières de le comprendre, notre capacité à accepter nos limites et nos besoins spirituels sont bien différents et il est bon d'en parler. Sentez-vous tous bienvenus.



Images : Etienne Mayor



Course des aînés

Quelle aventure de partir à 148 dans 2 grands cars et un minibus ! C'était une belle expédition et le temps magnifique a beaucoup aidé. Merci aux communes qui nous ont soutenu et à notre organisatrice Lisette Hofer. ♦

Courrier des lecteurs

Monique Bongard Stalder

Bonjour,

Juste un petit clin d'œil au sujet de la pose des parcmètres.....

Merci pour le journal officiel de la commune et bel été à tous. ♦

Les Parcmètres

Les parcmètres, c'est une tricherie !
Vous savez que ça rapporte une fortune aux pouvoirs publics ?
Une fortune !
Je le sais parce que mon voisin s'est fait installer un petit parcmètre clandestin devant chez lui...
Tous les soirs, il va retirer la recette...

Il vit bien !

Il s'est même acheté une voiture !
Evidemment, il l'a mis devant son parcmètre.
Depuis, il ne fait plus un rond.
Mais ça, c'est de sa faute !

Raymond Devos, Matière à rire

Message aux lecteurs

Le Comité de rédaction

Le Cancanier, un journal qui a pour mission d'informer ses homonymes de l'activité des autorités communales mais également de les divertir et répondre à leurs attentes... Si toi, Cancanier, tu as des suggestions ou des propositions n'hésite pas à en faire part au Comité !

mail : lecancanier@penthalaz.ch ♦

Article « Santé »

La dépression saisonnière

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Définition

La dépression saisonnière est une des formes des troubles dépressifs. C'est un épisode de dépression qui s'installe à l'automne ou au début de l'hiver et dure jusqu'au printemps. Le diagnostic est posé lorsqu'il y a au moins deux épisodes hivernaux sans autre épisode à une autre saison.

Symptômes

Les symptômes sont ceux de tout épisode dépressif avec quelques spécificités :

- tristesse permanente, avec accentuation en soirée
- perte d'intérêt pour quoi que ce soit, baisse de la concentration
- irritabilité
- troubles du sommeil, plutôt en augmentation dans ces cas-là
- boulimie et prise de poids
- pensées suicidaires
- parfois malaises physiques, comme si l'on avait la grippe tout l'hiver

Il ne faut pas assimiler cette dépression saisonnière aux « coups de blues » dont beaucoup d'entre nous sont victimes en hiver, mais qui nous permettent de poursuivre nos activités professionnelles et notre vie sociale.

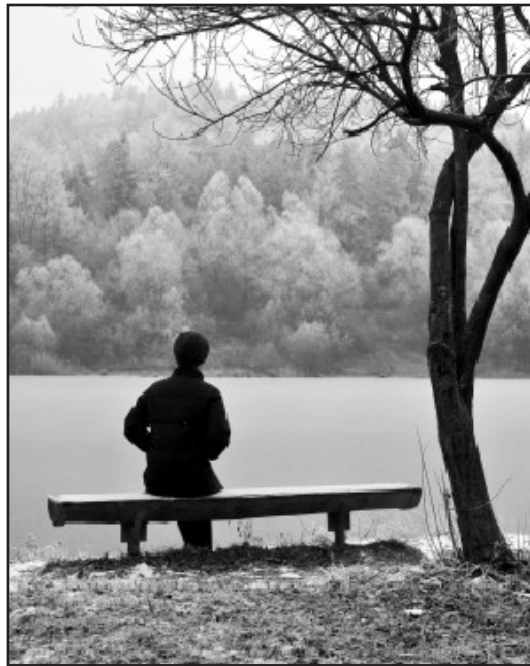
Causes :

Elles sont mal connues, mais il semble que la diminution de la lumière solaire joue un rôle. Les travailleurs de nuit ou les personnes qui travaillent ou qui vivent dans un endroit peu ou mal éclairé peuvent aussi en souffrir, même en été.

Traitement :

- psychothérapie chez un spécialiste
- médicaments antidépresseurs
- photothérapie ou thérapie par la lumière
- profiter au maximum de la lumière du jour en sortant de chez soi et en faisant de l'exercice physique à l'extérieur
- se discipliner au niveau des heures de sommeil.

Alors si vous en souffrez, consultez un spécialiste, et si un membre de votre entourage est atteint, soyez indulgents. ♦



Envoyé par Mme Gay-Crosier

« La dépression saisonnière est sérieuse et ne doit pas être confondue avec les coups de blues que beaucoup ont en hiver ! »

Le 75% des sujets atteints est constitué de femmes !
A partir de 10 ans, 2 à 3% des enfants en seraient victimes.

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

10 et 11 novembre
2011

Soirée annuelle
Salle du Verger
Chœur mixte L'Aloëttaz

25 et 26 novembre
2011

Soirée de Gym
Salle du Verger
Gym de Penthalaz

3 décembre 2011

Marché artisanal
Salle du Verger
GAAP

4 décembre 2011

Concert
Chœur d'Oratorio Conci-
nimus

21 décembre 2011

Noël de l'APAC
Salle du Verger
APAC

31 décembre 2011

Nouvel an de la Jeunesse
de Penthalaz

Annoncez-nous vos dates
ou dossiers de presse à
l'adresse :
lecancanier@penthalaz.ch

Noël de l'APAC

Christian Martinetti

Le traditionnel Noël de l'APAC
aura lieu le 21 décembre à
18h00 devant le Centre Com-
munal du Verger ♦

Du tennis pour les jeunes au bord de la Venoge

Tennis Club Penthalaz

Situé au bord de la Venoge, le Tennis Club Penthalaz (TCP) a créé cette année, sous la responsabilité de Cédric Gaspoz, une filière de formation pour les jeunes de la région. Les cours Kids Tennis et Juniors ont connu un grand succès avec une participation de 30 jeunes âgés de 4 à 15 ans.

Encadrés par Laurent Zimmermann et Raphaël Becher, moniteurs formés SwissTennis, ces cours se sont déroulés en deux sessions, de mi-mai à fin juin puis de la rentrée d'août jusqu'à fin septembre. Le but de cette formation est d'initier les petits au tennis dans une ambiance gaie et ludique en respectant leur développement et leur capacité. En ce qui concerne les juniors, le but est d'apprendre et se perfectionner en associant plaisir et tennis.

Compte tenu du succès rencontré, le TCP reconduira cette formule en 2012. A noter que les cours sont ouverts aux membres et non-membres du club.

A relever également au niveau des faits marquants de cette année, l'inauguration le 27 août dernier du club-house entièrement rénové. Cette manifestation a permis à un nombreux public de venir à la rencontre d'un sport pratiqué par 5% de la population et au président du TCP de remettre la clé du club-house aux autorités de Penthalaz en remerciements du soutien accordé.

Pour tous renseignements sur le TC Penthalaz, prière de contacter
Christian Schmutz, président, téléphone 021 345 8000 ou par e-mail cschmutz@synthese.ch ♦



L'apprentissage du tennis par le jeu

Images: Christian Schmutz



Christian Schmutz, président du TCP remet la clé du club-house à Yves Jauner, conseiller municipal



Les jeunes participants sont attentifs



Nos moniteurs